



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 19/10/2023

ID : 081-218101632-20231011-2023_DEL71-DE



Séance du 11 OCTOBRE 2023

2023 / 04 / 07

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers
Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 25
REPRESENTES	: 08
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : 04 Octobre 2023
Date d’Affichage : 04 Octobre 2023
Secrétaire de Séance : Laurent MONNIER

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CÈNES Frédéric.

Etaient absents représentés :

PÉNÉLA Wilfried par Agnès MAUREL
BARENS Janine par André AMALRIC
LAFONT Stéphanie par Séverine ARMERO
CAUQUIL Fabrice par Corine ALBERT
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par Karine LOUP
CARAGUEL Fabienne par Françoise ROUQUETTE
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

OBJET: Modification du règlement de l'aide à l'implantation commerciale- Extension des secteurs d'activités

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 28 mars 2018, par laquelle le Conseil Municipal a acté la mise en place d'un système d'incitation à la reprise ou à l'installation de nouveaux commerces dans le cœur de Ville permettant de préserver la diversité de l'activité commerciale mais également de lutter contre les vacances commerciales.

Vu la délibération du 17 Décembre 2020, qui étend aux zones de montagne et celle du 1^{er} juillet 2021 qui l'étend à l'avenue Foch,

Considérant que le maintien du commerce et de l'artisanat de proximité constitue aujourd'hui un enjeu fort, tant pour des raisons économiques que sociales,

Considérant la volonté de la Municipalité à continuer de répondre au développement du commerce de proximité,

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité – Ressources humaines – Administration générales » du mercredi 04 octobre 2023,

DECIDE, après en avoir délibéré,

- D'accepter le rajout des secteurs d'activités aidés tels que présenté ci-dessous :
 - Tabac-presse
 - Fleuriste,
 - Graveur,
 - Photographe.

- D'adopter le règlement ainsi modifié.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,



Laurent MONNIER



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.